



Communiqué

Votations fédérales du 28 septembre 2025

La Ville de Lausanne appelle à refuser la suppression de la valeur locative et à soutenir la loi sur l'identité électronique

Le 28 septembre prochain, le peuple suisse est appelé à se prononcer sur l'arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires (suppression de la valeur locative pour les propriétaires immobiliers) et sur la nouvelle loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques. La Ville de Lausanne, directement touchée par ces deux objets, recommande, à l'instar de l'Union des villes suisses, de refuser la suppression de la valeur locative pour les propriétaires et d'accepter la loi sur l'identité électronique.

La Ville de Lausanne s'oppose à l'arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires, qui provoquerait trop de conséquences néfastes au niveau fiscal, climatique et économique. Cette proposition de modification de la Constitution prévoit notamment la suppression, pour un propriétaire immobilier, de la déclaration de la valeur locative de son bien, de la déduction des intérêts passifs de sa dette et des frais d'entretien de son bien au niveau fiscal. A l'échelle fédérale, les pertes seront importantes pour les collectivités publiques, avec des risques de report de charges réelles dans un contexte tendu d'austérité budgétaire. Si les conséquences fiscales sont plus incertaines pour le canton de Vaud, la réforme proposée aura des conséquences délétères sur l'emploi et la transition écologique. En effet, la suppression des déductions fiscales liées à l'entretien des bâtiments entraînera un coup de frein sur les rénovations énergétiques des bâtiments, l'un des piliers de la lutte contre le réchauffement climatique dans notre pays, mais également un ralentissement économique et des pertes d'emplois dans le secteur du bâtiment et de la construction.

Un pas vers une identité et une souveraineté numériques sûres

Comme l'ensemble des partis représentés au Parlement fédéral, la Ville de Lausanne affiche un soutien clair au projet de loi fédérale sur l'identité électronique (e-ID), une avancée majeure pour la sécurité et la simplicité des démarches administratives numériques. Le projet d'e-ID publique représente une identité numérique officielle, gratuite et facultative, gérée par la Confédération. Il permettra à chacune et chacun de prouver son identité en ligne de manière sécurisée, sans compromettre ses données personnelles, qui resteront stockées uniquement sur ses appareils. Cette innovation s'inscrit dans une démarche de confiance, basée sur une infrastructure transparente, open source, et conforme à de très hauts standards de protection des données. Elle répond ainsi aux préoccupations légitimes liées à la confidentialité, en évitant toute centralisation des informations sensibles. La Municipalité estime ainsi que l'e-ID est un outil indispensable pour moderniser les relations entre l'administration et la population et les entreprises, en facilitant l'accès aux services publics, bancaires, et commerciaux, tout en réduisant les démarches administratives fastidieuses et chronophages.

Recommandations de vote

Pour les raisons susmentionnées, la Ville de Lausanne recommande, le 28 septembre 2025, de rejeter la suppression de la valeur locative pour les propriétaires (NON à l'arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires) et de voter OUI à la nouvelle loi sur l'identité électronique et autres moyens de preuves électroniques.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, Direction culture et développement urbain,
021 315 22 01**

Lausanne, le 2 septembre 2025